

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SGC D'AUBAGNE

55 AVENUE MARCEL PAUL

13400 AUBAGNE

Tél : 04-86-96-15-58

Courriel : sgc.aubagne@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES

Collectivité : **CASSIS**

Exercice 2022

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A AUBAGNE, le 04 mars 2022

Le Comptable Public

Anne IZQUIERDO
Inspectrice des Finances Publiques
Sébastienne ROLLET

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	7 176,00 €	
Total	7 176,00 €	

A _____ Le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Exercice	Référence	Nom du redevable	Reste à recouvrer	Motif de la présentation	Admis	Rejet	Éléments nouveaux - A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2013	T-1331-1	SAS MC	1 435,20	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ			
2013	T-1332-1	SAS MC	1 435,20	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ			
2013	T-1034-1	SAS MC	1 435,20	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ			
2013	T-784-1	SAS MC	1 435,20	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ			
2013	T-783-1	SAS MC	1 435,20	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ			
		Sous-total pour SAS MC	7 176,00				
		TOTAL GENERAL	7 176,00				

Accusé de réception en préfecture
013-211300223-20220517-DE-2022-54-DE
Date de télétransmission : 23/05/2022
Date de réception préfecture : 23/05/2022



POSTE COMPTABLE : Trésorerie de La Ciotat
 Av Kennedy Hôtel des Finances
 BP 147 13708 LA CIOTAT Cedex

BORDEREAU DE DECLARATION DU 27/03/2014
 LIQUIDATION JUDICIAIRE

SIREN 793 234 436
 SAS MC - Mr DAVIN EMMANUEL

ROLE OU ARTICLE	NATURE : IMPOSITION AUTRE PRODUIT	DATE DE MISE EN RECOURVREMENT	CREANCES DECLAREES A TITRE PROVISIONNEL			CREANCES DECLAREES A TITRE DEFINITIF		
			HYPOTHECAIRE	HYPOTHECAIRE ET PRIVILEGIE	PRIVILEGIE	HYPOTHECAIRE	HYPOTHECAIRE ET PRIVILEGIE	PRIVILEGIE
T 783	LOYER AOUT 2013	29/07/2013						1 435,20
CASSIS								
T 784	LOYER SEPT 2013	29/07/2013						1 435,20
CASSIS								
T 1034	LOYER OCTOBRE 2013	03/10/2013						1 435,20
CASSIS								
T 1331	LOYER NOVEMBRE 2013	16/12/2013						1 435,20
CASSIS								
T 1332	LOYER DECEMBRE 2013	16/12/2013						1 435,20
CASSIS								
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 176,00

Accusé de réception en préfecture
 013-211300223-20220517-DE-2022-54-DE
 Date de télétransmission : 23/05/2022
 Date de réception préfecture : 23/05/2022

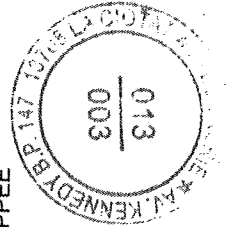
Cette déclaration est faite sous réserve des impôts non encore émis et des redressements et rappels éventuels à la date de la déclaration (art. L. 621 du code de commerce)
ACCUSE RECEPTION DU REPRESENTANT DES CREANCIERS

Maire

A, le

Signature

Certifié exact et sincère
 A La Ciotat, le 27/03/2014
 Le Chef de Poste F.COPPEE
 Signature



MINISTÈRE DU BUDGET
 DES COMPTES PUBLICS
 ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

P.814
 DGCP Norme 01-4B

Octobre 2002

Exercice	Référence	Nom du redevable	Reste à recouvrer	Motif de la présentation	Admis	Rejet	Éléments nouveaux - A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2013	T-1331-1	SAS MC	1 435,20	C clôture insuffisance actif sur RI-LJ			
2013	T-1332-1	SAS MC	1 435,20	C clôture insuffisance actif sur RI-LJ			
2013	T-1084-1	SAS MC	1 435,20	C clôture insuffisance actif sur RI-LJ			
2013	T-784-1	SAS MC	1 435,20	C clôture insuffisance actif sur RI-LJ			
2013	T-783-1	SAS MC	1 435,20	C clôture insuffisance actif sur RI-LJ			
		Sous-total pour SAS MC	7 176,00				
		TOTAL GENERAL	7 176,00				

Accusé de réception en préfecture
013-211300223-20220517-DE-2022-54-DE
Date de télétransmission : 23/05/2022
Date de réception préfecture : 23/05/2022

TITRE EXECUTOIRE

COPIE DESTINEE A JOINDRE AU COMPTE DE GESTION

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le présent Titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COLLECTIVITE OU ETABLISSEMENT	COMPTABLE CHARGE DU RECOUVREMENT		
COMMUNE DE CASSIS PLACE BARAGNON 13260 Cassis COMMUNE CASSIS	E X P	BIC : - IBAN : SAS MC	
Année : 2013 N° de bordereau : 120 N° de titre : 783 Emis ou rendu exécutoire : 26/07/2013	D E S T	M. DAVIN EMMANUEL 7 RUE SEVERIN ICARD 13260 Cassis	
OBJET DE LA CREANCE : LOYER PRESSE AOUT 2013-DELIBERATION 10 DU 25/03/2013			
IMPUTATION	MONTANT BUDGETAIRE	MONTANT T.V.A COLLECTEE	SOMME DUE
Compte - Opération - Fonction - N° inventaire	<small>Détail à porter seulement par les organismes ou services assujettis à la TVA</small>		
752 - - 90 -	1 435,20	0,00	1 435,20
	Total somme due		1 435,20€

Nom, prénom, qualité de l'ordonnateur :

Papillon détachable - figurant sur l'avis des sommes à payer

COLLECTIVITE ou ETABLISSEMENT: COMMUNE DE CASSIS COMMUNE CASSIS			
Exercice	N° de titre	Nom du débiteur	Somme due
2013	783	SAS MC	1 435,20 €

Renseignements, réclamations, difficultés de paiement :

- Renseignements : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement du présent acte.
- Réclamations : si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement du présent acte; veuillez avoir l'obligeance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre du présent acte.
- * Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisie du Juge Judiciaire.
- Difficultés de paiement : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement du présent acte.

Voies de recours : Pour contester le bien-fondé de cette créance, vous devez déposer un recours devant le tribunal judiciaire ou le tribunal compétent selon la nature de la créance dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire, ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf. 2° de l'article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

TITRE EXECUTOIRE

COPIE DESTINEE A JOINDRE AU COMPTE DE GESTION

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le présent Titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COLLECTIVITE OU ETABLISSEMENT	COMPTABLE CHARGE DU RECOUVREMENT		
COMMUNE DE CASSIS PLACE BARAGNON 13260 Cassis COMMUNE CASSIS	E X P	BIC : - IBAN : SAS MC	
Année : 2013 N° de bordereau : 120 N° de titre : 784 Emis ou rendu exécutoire : 26/07/2013	D E S T	M. DAVIN EMMANUEL 7 RUE SEVERIN ICARD 13260 Cassis	
OBJET DE LA CREANCE : LOYER PRESSE SEPTEMBRE 2013-DELIBERATION 10 DU 25/03/2013			
IMPUTATION	MONTANT BUDGETAIRE	MONTANT T.V.A COLLECTEE	SOMME DUE
Compte - Opération - Fonction - N° inventaire	Détail à porter seulement par les organismes ou services assujettis à la TVA		
752 - - 90 -	1 435,20	0,00	1 435,20
	Total somme due		1 435,20€

Nom, prénom, qualité de l'ordonnateur :

Papillon détachable - figurant sur l'avis des sommes à payer

COLLECTIVITE ou ETABLISSEMENT : COMMUNE DE CASSIS COMMUNE CASSIS			
Exercice	N° de titre	Nom du débiteur	Somme due
2013	784	SAS MC	***1 435,20 €***

Renseignements, réclamations, difficultés de paiement :

- Renseignements : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dûes ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement du présent acte.
- Réclamations : si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement du présent acte; veuillez avoir l'obligeance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre du présent acte.
- * Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.
- Difficultés de paiement : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement du présent acte.

Voies de recours : Pour contester le bien-fondé de cette créance, vous devez déposer un recours devant le tribunal judiciaire ou le tribunal compétent selon la nature de la créance dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire, ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf. 2° de l'article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

TITRE EXECUTOIRE

COPIE DESTINEE A JOINDRE AU COMPTE DE GESTION

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le présent Titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COLLECTIVITE OU ETABLISSEMENT	COMPTABLE CHARGE DU RECOUVREMENT		
COMMUNE DE CASSIS PLACE BARAGNON 13260 Cassis COMMUNE CASSIS	E X P	BIC : - IBAN :	
Année : 2013 N° de bordereau : 161 N° de titre : 1034 Emis ou rendu exécutoire : 01/10/2013	D E S T	SAS MC M. DAVIN EMMANUEL 7 RUE SEVERIN ICARD 13260 Cassis	
OBJET DE LA CREANCE : LOYER PRESSE OCTOBRE 2013-DELIBERATION 10 DU 25/03/2013			
IMPUTATION	MONTANT BUDGETAIRE	MONTANT T.V.A COLLECTEE	SOMME DUE
Compte - Opération - Fonction - N° inventaire	<small>Détail à porter seulement par les organismes ou services assujettis à la TVA</small>		
752 - - 90 -	1 435,20	0,00	1 435,20
	Total somme due		1 435,20€

Nom, prénom, qualité de l'ordonnateur :

Papillon détachable - figurant sur l'avis des sommes à payer

COLLECTIVITE ou COMMUNE DE CASSIS			
ETABLISSEMENT: COMMUNE CASSIS			
Exercice	N° de titre	Nom du débiteur	Somme due
2013	1034	SAS MC	***1 435,20€***

Renseignements, réclamations, difficultés de paiement :

- Renseignements : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement du présent acte.
- Réclamations : si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement du présent acte; veuillez avoir l'obligeance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre du présent acte.
- * Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.
- Difficultés de paiement : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement du présent acte.

Voies de recours : Pour contester le bien-fondé de cette créance, vous devez déposer un recours devant le tribunal judiciaire ou le tribunal compétent selon la nature de la créance dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire, ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf. 2° de l'article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

TITRE EXECUTOIRE

COPIE DESTINEE A JOINDRE AU COMPTE DE GESTION

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le présent Titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COLLECTIVITE OU ETABLISSEMENT	COMPTABLE CHARGE DU RECOUVREMENT		
COMMUNE DE CASSIS PLACE BARAGNON 13260 Cassis	E X P	BIC : - IBAN :	
COMMUNE CASSIS		SAS MC	
Année : 2013	D E S T	M. DAVIN EMMANUEL	
N° de bordereau : 203		7 RUE SEVERIN ICARD	
N° de titre : 1331		13260 Cassis	
Emis ou rendu exécutoire : 11/12/2013			
OBJET DE LA CREANCE : LOYER PRESSE NOVEMBRE 2013-DELIB 10 DU 25/03/2013 CONTRAT			
IMPUTATION	MONTANT BUDGETAIRE	MONTANT T.V.A COLLECTEE	SOMME DUE
Compte - Opération - Fonction - N° inventaire	<small>Détail à porter seulement par les organismes ou services assujettis à la TVA</small>		
752 - - 90 -	1 435,20	0,00	1 435,20
	Total somme due		1 435,20€

Nom, prénom, qualité de l'ordonnateur :

Papillon détachable - figurant sur l'avis des sommes à payer

COLLECTIVITE ou COMMUNE DE CASSIS ETABLISSEMENT: COMMUNE CASSIS			
Exercice	N° de titre	Nom du débiteur	Somme due
2013	1331	SAS MC	1 435,20 €

Renseignements, réclamations, difficultés de paiement :

- Renseignements : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dûes ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement du présent acte.
- Réclamations : si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement du présent acte; veuillez avoir l'obligeance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre du présent acte.
- * Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.
- Difficultés de paiement : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement du présent acte.

Voies de recours : Pour contester le bien-fondé de cette créance, vous devez déposer un recours devant le tribunal judiciaire ou le tribunal compétent selon la nature de la créance dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire, ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf. 2° de l'article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

TITRE EXECUTOIRE

COPIE DESTINEE A JOINDRE AU COMPTE DE GESTION

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le présent Titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COLLECTIVITE OU ETABLISSEMENT	COMPTABLE CHARGE DU RECOUVREMENT		
COMMUNE DE CASSIS PLACE BARAGNON 13260 Cassis COMMUNE CASSIS	E X P	BIC : - IBAN : SAS MC	
Année : 2013 N° de bordereau : 203 N° de titre : 1332 Emis ou rendu exécutoire : 11/12/2013	D E S T	M. DAVIN EMMANUEL 7 RUE SEVERIN ICARD 13260 Cassis	
OBJET DE LA CREANCE : LOYER PRESSE DECEMBRE 2013-DELIB 10 DU 25/03/2013 CONTRAT			
IMPUTATION	MONTANT BUDGETAIRE	MONTANT T.V.A COLLECTEE	SOMME DUE
Compte - Opération - Fonction - N° inventaire	<small>Détail à porter seulement par les organismes ou services assujettis à la TVA</small>		
752 - - 90 -	1 435,20	0,00	1 435,20
	Total somme due		1 435,20€

Nom, prénom, qualité de l'ordonnateur :

Papillon détachable - figurant sur l'avis des sommes à payer

COLLECTIVITE ou ETABLISSEMENT : COMMUNE DE CASSIS			
COLLECTIVITE ou ETABLISSEMENT : COMMUNE CASSIS			
Exercice	N° de titre	Nom du débiteur	Somme due
2013	1332	SAS MC	****1 435,20 €***

Renseignements, réclamations, difficultés de paiement :

- Renseignements : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement du présent acte.
- Réclamations : si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement du présent acte; veuillez avoir l'obligeance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre du présent acte.
- * Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.
- Difficultés de paiement : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement du présent acte.

Voies de recours : Pour contester le bien-fondé de cette créance, vous devez déposer un recours devant le tribunal judiciaire ou le tribunal compétent selon la nature de la créance dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire, ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf. 2° de l'article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.